



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

PLACE DE LA BRECHE - CONVENTION DE
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
NIORT POUR LA REALISATION D'UN POLE
D'ECHANGES DE TRANSPORTS COLLECTIFS
AVENUE BUJAUT - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

AMERU

**PLACE DE LA BRECHE - CONVENTION DE TRANSFERT DE
MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE NIORT POUR LA REALISATION D'UN
POLE D'ECHANGES DE TRANSPORTS COLLECTIFS AVENUE
BUJALT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE
LA CONVENTION**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bas de la place de la Brèche, il a été réalisé un pôle d'échanges pour les transports urbains, comprenant 8 quais. Depuis, la volonté d'améliorer et de faciliter l'accès aux transports collectifs inscrite dans le PDU doit notamment trouver sa transcription dans l'opération urbaine de la place de la Brèche.

C'est pourquoi, en lien avec la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général, il a été convenu de la réalisation sur la Brèche d'une extension du pôle d'échanges sur l'avenue Bujault, intégrée aux jardins de la Brèche. Ce pôle d'échanges comprendra 10 quais répartis de la façon suivante :

- 8 quais (dont 2 de 18 mètres) pour les RDS et les lignes inter-communes de la CAN
- 2 quais pour la future ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

Le principe d'aménagement de l'extension du pôle d'échanges repose sur l'intégration de l'ensemble des points d'arrêts demandé par la CAN et le Conseil Général sur l'avenue Bujault, afin d'intégrer le pôle à l'aménagement.

La Ville de Niort exerce la maîtrise de la voirie et de l'aménagement urbain sur la place de la Brèche, tandis que la compétence transports et déplacements relève de la Compétence de la Communauté d'Agglomération de Niort. La réalisation du pôle d'échanges, intégrée aux aménagements de la Brèche, constitue une opération d'ensemble. Aussi, l'objet de cette convention est de transférer la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté d'Agglomération sur cette opération à la Ville de Niort qui assurera une Maîtrise d'Ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération.

Le montant des travaux est estimé à **574 275 € HT**, comprenant 15% de frais de maîtrise d'œuvre et divers, conformément au plan de financement défini ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux	499 370 €	Ville de Niort	367 200 €
Maîtrise d'œuvre et divers (15%)	74 905€	Communauté d'Agglomération de Niort	207 075 €
TOTAL	574 275 €	TOTAL	574 275 €

Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération sera ajusté en fonction de la nature exacte des travaux et des montants correspondants constatés.

La Ville de Niort prend à sa charge le surplus qualitatif correspondant à la réalisation de voie en pavé plutôt qu'en enrobé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'aménagement du pôle d'échanges des transports collectifs avenue Bujault ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE